

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

---

## SEANCE DU 09 JUIN 2023

Nombres de Membres En exercice : 14 Nombre de Membres Présents : 8
---

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 02.06.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Étaient présents : Ms BERTREL Jérémy, BREHIN Jean-Paul, CHARPENTIER Lucie, de FARCY de PONTFARCY Béatrice, LAMY Raphaël, OGER Philippe, SASSIER Carol-Anne, TINNIERE Christophe.

Étaient excusées : Ms BREHIN Régine, BRUNEAU Mélinda, LETREGUILLY Romain, MEIGNAN Fanny, MENARD Vanessa, RICHARD Aurélien.

Secrétaire : Mme de FARCY de PONTFARCY

## Objet : TARIFS DE LOCATION DE SALLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer un tarif unique de location de salle La Charmille, tant pour les agents domiciliés sur la commune que pour les agents non domiciliés sur la commune, la condition pour ces derniers étant qu'ils aient d'une ancienneté dans la collectivité supérieure à un an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide d'appliquer le tarif de location de salle « habitant de la commune » à tous les agents de la collectivité.
- Précise que les agents domiciliés hors de la commune doivent justifier d'une ancienneté dans la collectivité supérieure à un an.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits  
Le Maire, J. BERTREL